



**BNP PARIBAS BEST  
SELECTION ACTIONS EURO ISR**

Rapport annuel au 30 Septembre 2022

Société de gestion: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES

Siège social: 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	11
Certification.....	30

### Comptes annuels

Bilan actif.....	35
Bilan passif.....	36
Hors-bilan.....	37
Compte de résultat.....	38

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	39
Evolution de l'actif net.....	41
Complément d'information 1.....	42
Complément d'information 2.....	43
Ventilation par nature des créances et dettes.....	45
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	46
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	47
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	48
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	49
Affectation des résultats.....	50
Résultat et autres éléments.....	60
Inventaire.....	65

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone Euro.

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une performance, nette des frais courants, supérieure à celle du MSCI EMU (NR), indice représentant les marchés actions des pays de la zone euro, tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le MSCI EMU. Cet indice est représentatif des principales capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et calculé sur la base des cours de clôture des valeurs le composant avec un réinvestissement des dividendes nets.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.msci.com/>

L'administrateur de l'indice MSCI EMU est la société Morgan Stanley Capital International Inc Il n'est pas inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

La société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion :

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active et discrétionnaire qui vise à identifier les actions des sociétés à même de délivrer une croissance pérenne et supérieure à la moyenne de leurs résultats. Les actions qui composent le portefeuille sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur la base de critères fondamentaux (position concurrentielle, qualité de leurs états financiers, valorisation).

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il bénéficie du label ISR.

L'analyse extra-financière est prise en compte à chaque étape du processus d'investissement. Elle consiste à intégrer une approche ISR appliquée à l'ensemble des sociétés sélectionnées.

L'équipe de gestion prend en compte des critères qualitatifs en appréciant notamment la gouvernance d'entreprise et l'environnement.

Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises sélectionnées respectent les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la Politique d'Investissement Responsable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, disponible sur son site internet ;
- Exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le FCP suit une approche d'engagement significatif de l'intégration des critères ESG dans la gestion.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion.

A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice MSCI EMU, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assure que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

Concernant l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode de sélection des titres est réalisée par une équipe d'analystes spécialisée ESG, tels que définis en interne, sur la base des critères suivants (liste non exhaustive) :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.

Enfin, l'analyse ESG est renforcée par une politique active et stratégique d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Les informations relatives à la politique en matière d'investissement durable de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com)

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

### Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 du parlement européen et du conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 de SFDR et investit partiellement dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Un investissement durable au sens de SFDR consiste en :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées.

Pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

La société de gestion prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité dans le cadre de la gestion du FCP en appliquant sa politique de conduite responsable des entreprises et d'exclusions sectorielles et/ou les autres piliers de son approche d'investissement durable. Ces derniers sont détaillés dans la déclaration relative à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité de la société de gestion (la « Déclaration de prise en compte des PAI »).

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Les PAI proviennent des décisions d'investissement entraînant des effets négatifs sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comme détaillé dans la Déclaration de prise en compte des PAI, en fonction de la nature des investissements, les principaux indicateurs suivants sont pris en compte et traités ou atténués dans le cadre de la gestion du FCP :

### (i) Indicateurs obligatoires applicables aux investissements dans des sociétés :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejet dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

### (ii) Indicateurs volontaires applicables aux investissements dans des sociétés :

Environnement :

- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

- Social :

- Absence de code de conduite pour les fournisseurs
- Absence de politique en matière de droits de l'homme

### (iii) Indicateurs applicables aux investissements dans des obligations souveraines ou supranationales.

- Intensité des GES
- Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental suivant des critères établis au regard des six objectifs climatiques et environnementaux définis par ce règlement.

Le FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique.

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Conformément aux dispositions des articles 8 de SFDR et 6 du Règlement Taxonomie, les investisseurs sont informés des éléments suivants :

Classification SFDR	Proportion minimum d'investissements durables au sens de SFDR	Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés avec la taxonomie de l'UE ?			Ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
		Pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE <sup>1</sup>  (incluant les obligations souveraines)	Part minimale des investissements dans les activités transitoires <sup>2</sup>	Part minimale des investissements dans les activités habilitantes <sup>3</sup>	
Article 8	50%	0 %	0%	0%	Oui

1 La société de gestion s'appuie sur des fournisseurs de données tiers afin de donner cette information.

2 Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

3 Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

La société de gestion s'efforce d'améliorer sa collecte de données d'alignement taxonomie afin de garantir l'exactitude et la pertinence des informations en la matière. Des mises à jour ultérieures du prospectus pourront être effectuées en conséquence.

Ainsi, les activités économiques des investissements durables du FCP pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. Toutefois à ce jour la société de gestion ne peut indiquer un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le règlement Taxonomie s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au FCP prenant en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

## 2. Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

### Actions :

Le FCP investit principalement dans des actions de tous secteurs, de grande et éventuellement moyenne capitalisation, émises sur les marchés d'un ou plusieurs pays de la zone Euro, ou à titre accessoire, dans des valeurs émises sur les marchés des pays de l'Union Européenne hors zone Euro.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en actions « PEA » et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90%.

### Titres de créance et Instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir, pour les besoins de sa trésorerie, sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires), sans contrainte de durée, ni de qualité d'émetteur qui pourront être indifféremment publics ou privés.

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Parts ou actions d'OPC :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou en parts d'OPCVM français ou européens de toutes classifications, de FIA français ou européens de toutes classifications, pour gérer sa trésorerie et/ou participer à la mise en oeuvre de sa stratégie d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement dans lesquels le FCP investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article R. 214-46 du code monétaire et financier.

## 3. Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- Contrats à terme sur indice actions et actions (en couverture et/ou exposition),
- Options sur indices actions et actions (en couverture et/ou exposition).

Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques actions et/ou d'augmenter son exposition au marché pour réaliser son objectif de gestion.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

## 4. Instruments intégrant les dérivés :

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

## 5. Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite des 10% de son actif net, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours de manière temporaire dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

## 6. Dépôts : néant

## 7. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir à des opérations d'acquisition temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, prise en pension) et à des opérations de cession temporaire de titres (dans la limite de 100% de son actif net, mise en pension, et dans la limite de 20% de son actif net prêts de titres) par référence au code monétaire et financier).

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Pour l'optimisation des revenus et de la performance du FCP, le FCP peut recourir, dans la limite de 20% de son actif net, à des opérations de cession temporaires de titres (prêts de titres par référence au code monétaire et financier).

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Pour la mise en place de prêts de titres, la société de gestion aura recours aux services d'un agent lui permettant d'identifier les opérations de prêts de titres.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Prises en pension	Mises en pension
Proportion maximum de l'actif net	20%	Néant	100%	100%
Proportion attendue de l'actif net	12%	Néant	100%	100%

## 8. Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
<b>Espèces (EUR, USD et GBP)</b>
<b>Instruments de taux</b>
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
<b>Indices éligibles &amp; actions liées</b>
<b>Titrisations(2)</b>

*(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.*

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n° 2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

## GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.



## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP, classé « Actions de pays de la zone Euro », comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires.

En conséquence, il présente les risques suivants :

- Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du FCP, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie,

- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants,

- Risque de marché actions principalement : L'exposition minimum au marché actions est de 90% de l'actif net. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser. Ce risque actions est également lié au risque des sociétés de moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de moyennes capitalisations (mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisation. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple: paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de change : il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 10 % maximum de l'actif net. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.

- Risque de conflits d'intérêt potentiels : Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour agent, contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP. Dans ce cas, il existe un risque de conflit d'intérêts entre les intérêts des porteurs et ceux du groupe auquel appartient la société de gestion. La société de gestion a mis en place une procédure de gestion des éventuels conflits d'intérêts afin de s'assurer de la primauté de l'intérêt des porteurs.

- Risque de surexposition : l'exposition globale à des risques résultant des engagements, des investissements via des OPCVM et des positions en titres vifs peut être portée au maximum à 110% de l'actif net du FCP. Cette exposition résulte de la somme des maxima autorisés par catégorie d'actif.

- Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

- Risque accessoire d'investissement dans certains OPCVM : Certains OPCVM sous-jacents cherchent à générer de la performance en effectuant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers des stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi dans les OPC les plus performants à tout moment.

- Risque accessoire de taux : L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt.

### DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution du fonds et du marché au cours de l'année fut la suivante, trimestre par trimestre :

#### Premier trimestre (1<sup>er</sup> octobre – 31 décembre 2021)

##### Revue des marchés

Après une dernière semaine de septembre très difficile pour les actions mondiales, octobre avait débuté par un sursaut suivi d'une nouvelle phase d'hésitations puis d'une franche remontée au cours de la seconde quinzaine. Les inquiétudes inflationnistes liées à l'envolée des prix de l'énergie ont cédé la place aux bons résultats publiés par les entreprises. Cet élément a continué à soutenir les actions début novembre, permettant à l'indice MSCI AC World (en dollars) d'établir un nouveau record le 16 novembre malgré les tensions sur les taux longs. La hausse des actions mondiales par rapport à fin septembre ressortait alors à 7 %. Par la suite, les variations sont devenues plus hésitantes face à la cinquième vague de l'épidémie, particulièrement virulente en Europe. Enfin, l'émergence d'un nouveau variant (Omicron) est à l'origine du violent et généralisé recul des actions le 26 novembre (-2,2 % pour l'indice MSCI AC World) et le 30 (-1,6 % après un léger rebond la veille). Pourtant, après un début difficile en décembre, les actions sont parvenues à résister à deux éléments qui auraient pu, dans d'autres circonstances, être à l'origine de replis marqués des grands indices boursiers : la recrudescence de l'épidémie d'une part et le tournant moins accommodant pris par la politique monétaire américaine d'autre part.

Face à la détérioration de la situation sanitaire, les investisseurs se sont d'abord inquiétés des risques que fait peser sur la croissance mondiale la multiplication des mesures restrictives (confinement, quarantaine, limitations des voyages internationaux). La forte contagiosité du variant Omicron a été confirmée et le nombre de nouvelles contaminations dans le monde dépasse désormais les seuils atteints lors des vagues précédentes, conduisant plusieurs responsables politiques à évoquer un raz-de-marée. Toutefois, les formes sévères de la maladie sont plus rarement observées et le nombre de décès est limité. Même si ces données sont encore partielles et si de nombreuses inconnues demeurent, les investisseurs ont privilégié les nouvelles les plus encourageantes et se sont convaincus que la trajectoire de l'économie mondiale n'allait pas être bouleversée par cette vague. L'évolution du cours du pétrole en décembre reflète les incertitudes sur la conjoncture mondiale liées au variant Omicron : début décembre, le prix du baril de WTI était revenu vers 65 dollars, au plus bas depuis août. Auparavant, il avait atteint son plus haut niveau depuis octobre 2014 à 85 dollars fin octobre. Les Etats-Unis et plusieurs de leurs partenaires avaient alors annoncé leur intention de recourir à leurs réserves stratégiques de pétrole pour inciter les pays exportateurs à augmenter leurs quotas de production. Le baril de WTI termine à 77 dollars (contre 75 fin septembre).

L'activité manufacturière est encore limitée par la pénurie de certains biens et matériaux mais la demande intérieure résiste, alimentée par un rattrapage de la consommation de services. Les mesures sanitaires restrictives pourraient toutefois retarder ce phénomène. Dès le début du trimestre, le ton adopté par les banques centrales des économies développées a été jugé, dans le meilleur des cas un peu moins accommodant, voire plus agressif, et plusieurs d'entre elles ont effectivement durci leur politique monétaire en remontant leurs taux directeurs (Corée du Sud en août, Norvège en septembre, Nouvelle-Zélande en octobre). Les investisseurs en actions ont semblé peu à peu s'habituer à cette idée. Les annonces de la Fed en décembre (réduction plus rapide des achats de titres, remontée des taux directeurs dès 2022), qui avaient été bien préparées, n'ont pas entraîné de dégradation des actions malgré les tensions sur les taux longs.

Les actions mondiales ont enregistré une hausse trimestrielle de 6,4 % (indice MSCI AC World en dollars) qui porte leur progression annuelle à 16,8 %. Les marchés émergents (indice MSCI Emerging en dollars), pénalisés par les perspectives de remontée des taux américains et la sous-performance des actions chinoises, ont reculé de 1,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre et de 4,6 % en 2021.

Au sein des marchés développés, les actions américaines ont surperformé (+10,6 % pour l'indice S&P 500 qui a établi un nouveau record en clôture le 29 décembre), suivies par les actions de la zone euro (+5,65 % pour l'indice MSCI EMU). Les indices japonais ont reculé (-2,2 % pour l'indice Nikkei 225). Au niveau mondial, les valeurs technologiques (matériel et semi-conducteurs) ont très nettement surperformé. Les télécoms ont baissé. En Europe, les secteurs des services publics, de la consommation cyclique (en particulier le luxe) et des matériaux, ont surperformé. A l'inverse les télécommunications, l'énergie et l'immobilier ont sous-performé.

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Revue de la performance

Sur le trimestre, le fonds BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR s'est apprécié de 7,54% (net, part C), plus que de son indice de référence (MSCI EMU), en hausse, lui, de 5,65%.

## Contributions positives

La surpondération des biens de consommation durables et de l'habillement, des semi-conducteurs et des services aux consommateurs, combinée à notre sous-pondération des équipements de santé et de l'immobilier, a été positive en termes d'allocation sectorielle.

La contribution de notre sélection de titres dans les secteurs des matériaux (Linde, DSM, CRH), des biens d'équipement (Schneider Electric), de la distribution (Prosus) et de la distribution alimentaire (Jeronimo Martins) a également été positive.

En termes de performance absolue, les meilleures performances du trimestre sont celles de Schneider Electric (+19,8%), Linde (+19,8%), LVMH (+17,7%), Jeronimo Martins (+16,8%) et STMicroelectronics (+15,0%).

Les principaux contributeurs du trimestre ont été :

### Linde

Linde est l'un des trois acteurs mondiaux du secteur des gaz industriels. Ce secteur est intéressant en raison de sa concentration élevée, mais aussi en raison du potentiel de croissance que représente l'hydrogène, en tant que source d'énergie propre. En plus de l'attrait spécifique de cette industrie, Linde continue de générer des gains de productivité importants grâce à sa fusion avec Praxair.

Au quatrième trimestre 2021, le titre Linde a profité de la publication de bons résultats trimestriels qui ont déclenché des révisions à la hausse des prévisions des analystes et renforcé la confiance des investisseurs sur les perspectives pour 2022 de la société.

Nous restons très positifs quant au potentiel à long terme de Linde. La société deviendra un leader dans le domaine de l'hydrogène propre, et nous continuons à penser que les synergies de la fusion avec Praxair alimenteront une croissance des résultats supérieure à la moyenne du secteur.

### Schneider Electric

Schneider Electric domine les deux domaines de la gestion de l'énergie et de l'automatisation industrielle, ce qui lui permet de bénéficier des moteurs de croissance structurels que sont l'électrification et la numérisation.

Schneider Electric a tenu une réunion à destination des investisseurs en novembre 2021 et a annoncé ses nouveaux objectifs financiers à moyen terme. Pour la période 2022-2024, l'entreprise vise une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre +5% et +8% en moyenne et une amélioration organique annuelle de la marge opérationnelle comprise entre +30 et +70 points de base. Ces objectifs sont supérieurs aux estimations du marché et confirment le bon positionnement du groupe qui lui permet d'atteindre de nouveaux marchés.

### LVMH

LVMH, le fleuron de l'industrie du luxe, avait souffert en août de la nouvelle politique de "prospérité commune" du Président chinois Xi Jinping, visant à réduire les inégalités de revenus. Toutefois, le chiffre d'affaires du groupe pour le troisième trimestre, qui a été publié en octobre, a mis fin à ces inquiétudes. LVMH a fait état d'une croissance organique des ventes supérieure aux attentes pour la très importante division Mode et Maroquinerie, qui compte les marques les plus prestigieuses du groupe, Louis Vuitton et Christian Dior (+24% contre +21% pour le consensus). Cela représente une croissance sur deux ans de +38% au troisième trimestre, identique à celle du premier semestre et très proche de celle de +40% enregistrée au deuxième trimestre.

LVMH n'a pas fait exception à la règle et l'ensemble du secteur a fait état de solides performances opérationnelles au cours de l'été, ce qui a conduit le secteur du luxe à enregistrer de bonnes performances boursières au cours du quatrième trimestre 2021.

### ST Microelectronics

ST Microelectronics est le plus grand fournisseur de semi-conducteurs de puissance de nouvelle génération, fabriqués à base de carbure de silicium. Il en détient plus de la moitié du marché. Le carbure de silicium augmente l'efficacité de la conversion énergétique, réduisant ainsi l'empreinte carbone de tout produit utilisant des semi-conducteurs de puissance.

Au quatrième trimestre, les augmentations de prix et les commentaires optimistes de la direction ont conforté les investisseurs sur la capacité de ST Microelectronics à maintenir des taux de croissance élevés. Les estimations du consensus pour 2022 ont été augmentées de 14 %, comme celles pour 2023 et 2024, dans des proportions similaires. Cette hausse s'inscrit dans la tendance récente des révisions à la hausse des estimations du consensus : en 2021, les estimations de bénéfice par action sont passées de 1,21 € à 1,76 €.

Nous restons positifs sur le potentiel de croissance à long terme de ST Microelectronics car les semi-conducteurs de puissance constituent un élément essentiel de la transition énergétique et de la diminution des émissions de carbone, ils sont très utilisés dans des nouveaux domaines clés, notamment dans celui des voitures électriques et des éoliennes. La position dominante de ST sur le marché des semi-conducteurs à base de carbure de silicium permet à la société d'être très bien positionnée pour bénéficier de ces tendances de croissance de long terme.

## DSM

DSM s'est complètement transformé, passant d'un conglomérat dans la chimie à un acteur majeur dans le domaine des ingrédients et des solutions pour la santé et la nutrition, humaine comme animale. DSM dispose d'un riche pipeline d'innovations dans le domaine de la nutrition, principalement fondé sur son avance dans les biosciences.

En octobre, l'annonce du projet de la cession de l'activité Matériaux (20 % des ventes) a soutenu le cours de l'action. Une valorisation de 6 milliards d'euros pour cette activité a été annoncée, ce qui dépasse les attentes des analystes. L'objectif de transformation complète de DSM en un « pure-player » de la nutrition est sur le point d'être atteint. Le nouveau produit le plus prometteur est le résultat du projet Clean Cow de DSM ou Bovaer® - une enzyme brevetée pour la réduction du méthane (un puissant gaz à effet de serre) émis par les vaches.

La qualité et la diversité du portefeuille de DSM dans le domaine de la nutrition rassurent le marché quant à la capacité du Groupe à répercuter les hausses de prix des matières premières. Les fournisseurs de solutions à valeur ajoutée sur des marchés de niche jouissent d'une bonne latitude pour fixer leurs prix.

### Contributions négatives

Notre sous-pondération dans les secteurs des services aux collectivités et des produits ménagers et domestiques, combinée à notre surpondération dans l'énergie et le commerce de détail, a été négative en termes d'allocation sectorielle.

Notre sélection de titres dans les secteurs de la pharmacie (Grifols), de l'énergie (Neste, TotalEnergies), des biens de consommation durables et de l'habillement (Adidas, absence de Hermès) et des banques (Santander, Nordea) s'est révélée négative.

En termes de performance absolue, les plus mauvaises performances du trimestre sont enregistrées par Grifols (-19,8%), Neste (-11,0%), Adidas (-6,9%), Deutsche Telekom (-6,3%) et Santander (-4,4%).

Les principaux détracteurs du trimestre ont été :

#### Grifols

Grifols est un des leaders mondiaux des produits dérivés du plasma sanguin. Les trois grands acteurs bénéficient d'importantes barrières à l'entrée, par leurs accès au plasma et les avantages en termes de rentabilité par rapport à leurs plus petits homologues grâce à des portefeuilles de produits plus larges.

Historiquement, le secteur a connu une croissance de 6 à 8 % par an, mais la tendance était supérieure à ce niveau au cours des 18 à 24 mois précédant l'épidémie de COVID-19, en raison de l'utilisation croissante des immunoglobulines dans les indications neurologiques et oncologiques. Le COVID-19 a eu un impact sévère sur la collecte du plasma (à la fois sur les volumes et sur les coûts) et pour Grifols, en particulier sur la collecte aux États-Unis. Malgré certains signes de reprise à cet égard en 2021, l'émergence du variant Omicron au quatrième trimestre a créé une pression négative supplémentaire sur les actions.

#### Neste

Neste est le leader mondial du marché du diesel et du carburant pour l'aviation renouvelables, la société bénéficie des politiques de réduction des émissions de carbone dans les secteurs des transports routier et aérien, où la forte croissance de la demande est alimentée par l'évolution de la réglementation.

Les principaux avantages concurrentiels de Neste reposent sur son accès aux matières premières et sa flexibilité en matières d'intrants, avantages qui ne peuvent être facilement reproduits par les concurrents.

Au quatrième trimestre, le marché a été cependant déçu par la démission inattendue du Directeur Général, qui avait fait un excellent travail au cours des trois dernières années en développant les plateformes de croissance de Neste dans le domaine du carburant pour l'aviation durable et des polymères renouvelables ainsi qu'en mettant en place le modèle d'approvisionnement en matières premières de la société. Il quittera l'entreprise à la fin du premier semestre de l'année 2022.

#### Deutsche Telekom

Pendant longtemps, le marché a considéré que Deutsche Telekom offrait une exposition attrayante et avantageuse à la croissance de T-Mobile USA, ce qui compensait la croissance plus modérée de l'activité européenne (même si l'Allemagne reste l'un des marchés européens des télécommunications les plus disciplinés).

Les récentes inquiétudes concernant l'intensification de la concurrence sur le marché américain ont pesé sur les actions de T-Mobile USA et, logiquement, sur Deutsche Telekom. Toutefois, suite à sa fusion avec Sprint, T-Mobile USA reste dans une très bonne position concurrentielle (coûts, avantage en termes de réseau et de spectre de fréquences) pour prospérer sur un marché américain de la téléphonie mobile, même si ce dernier devient plus difficile.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Dans le même temps, Deutsche Telekom continue d'enregistrer des résultats solides sur son marché domestique et dans les pays européens où elle est présente. En novembre, Deutsche Telekom a augmenté sa participation dans T-Mobile USA de 5 % supplémentaires (pour la porter à plus de 48 %), signe de la confiance du management dans les perspectives de sa filiale américaine.

### Santander

L'exposition de Santander à des pays comme le Brésil ou le Mexique, offre un accès à des marchés bancaires bien structurés et en forte croissance. Santander offre aussi une exposition au secteur du crédit à la consommation en Europe. Les réductions de coûts et les synergies devraient lui permettre d'atteindre un rendement des capitaux propres (RoTE) de 11 à 12% à moyen-terme.

Les résultats du troisième trimestre de Santander (publiés la dernière semaine d'octobre) ont été mal accueillis. Ces résultats étaient bons, mais ils manquaient de catalyseurs à court terme et ont suscité des inquiétudes quant à l'inflation des coûts dans les marchés émergents. De plus, la position en capital a été remise en question par le modeste rachat de ses propres actions que Santander a achevé en septembre. Les élections présidentielles brésiliennes de 2022 suscitent également des inquiétudes (risque de voir un gouvernement socialiste soutenir les banques publiques brésiliennes, concurrentes de Santander).

Enfin, la rumeur selon laquelle Santander pourrait chercher à racheter Bankinter, un concurrent espagnol de taille moyenne – ce qui mettrait encore plus à mal ses ratios de capitalisation – a sans doute également pesé sur le titre.

### Mouvements du portefeuille

Au quatrième trimestre 2021, nous sommes complètement sortis de Vivendi et avons introduit TotalEnergies dans le portefeuille.

Nous avons aussi réduit notre exposition à E.On, Linde, EssilorLuxottica, ASML, Michelin, ABI, DSM, Air Liquide, Infineon et Deutsche Boerse. Nous avons également augmenté notre exposition à Grifols et Neste.

### TotalEnergies

TotalEnergies est le second groupe pétrolier et gazier européen. La solidité et l'attrait du groupe, en particulier son faible endettement financier et son rendement du dividende élevé, reposent sur des réserves à faible coût d'exploitation et dont la durée de vie est longue, sur une position forte dans le gaz naturel liquéfié et sur des activités de raffinage (principalement en Europe) que la société a su rentabiliser dans un contexte difficile depuis plusieurs années déjà.

Plus récemment, TotalEnergies a pris un tournant stratégique ambitieux mais convaincant pour faire face à un avenir dé-carboné, dans lequel le groupe entend baisser ses émissions de CO2 en valeur absolue d'ici 2030 de manière globale et de 30% en Europe.

Nous avons initié une position en TotalEnergies car nous sommes persuadés de la pertinence de ce plan qui allie croissance, réduction des émissions de CO2 et rémunération des actionnaires. Le niveau de valorisation est intéressant alors que la hausse récente des prix de l'énergie va conduire les analystes à revoir leurs estimations de bénéfices et d'excédent de trésorerie à la hausse.

## Deuxième trimestre (1<sup>er</sup> janvier-31 mars 2022)

### Revue des marchés

Les marchés financiers ont connu des variations très heurtées et pas seulement en raison du contexte sanitaire toujours incertain (en particulier en Asie) créé par la vague Omicron ou de la crise géopolitique. Dès janvier, le discours plus agressif des banques centrales a alimenté les anticipations d'un resserrement des politiques monétaires. Une telle perspective a entraîné une nette remontée des taux tout au long de la courbe, ce qui a pesé sur les actions, en particulier les valeurs de croissance (dont le secteur technologique américain). Après des années où les banques centrales ont assuré une liquidité abondante, les investisseurs ont dû admettre qu'une phase de transition s'ouvrait. Au fil des mois, il est apparu de plus en plus clairement que, ni des données économiques en demi-teinte, ni le risque sanitaire, ni la crise géopolitique, ne détourneraient la Réserve fédérale américaine (Fed) de sa feuille de route. Faire refluer une inflation élevée, qui touche désormais un grand nombre de biens et services et qui menace de persister plus longtemps que prévu, est désormais primordial.

En février, le risque géopolitique a occupé les esprits tout au long du mois avant de se matérialiser jeudi 24 avec l'offensive armée en Ukraine suivie des annonces de sanctions internationales contre la Russie. Dans les jours qui ont suivi l'invasion de l'Ukraine, les marchés actions ont bien évidemment connu un pic de nervosité, qui s'est traduit par la remontée des indices de volatilité implicite au plus haut depuis janvier 2021 (VIX sur le S&P 500) et avril 2020 (VSTOXX sur l'Eurostoxx 50). La hausse des taux nominaux et réels a alors fait place à un mouvement de fuite vers la sécurité qui a été observé jusqu'au 8 mars. Le prix de l'or est ponctuellement passé au-dessus de 2 050 dollars l'once, proche de son point haut historique touché à l'été 2020. Le même jour, l'indice MSCI AC World (en dollars) affichait un recul de 13,2 % par rapport à fin 2021. Les actifs européens ont été particulièrement affectés : entre le 23 février et le 8 mars, les actions européennes ont perdu près de 12 %. La parité EUR/USD est tombée sous 1,09 (contre 1,14 début février).



## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Par la suite, chaque annonce de négociations, même embryonnaires, entre la Russie et l'Ukraine a été privilégiée par les investisseurs, soulagés de voir la diplomatie reprendre – dans une certaine mesure – ses droits. Après une nette remontée le 9 mars, suivie de quelques hésitations, les actions mondiales ont connu à partir du 15 un rebond qui les a renvoyées à leur plus haut depuis le 10 février. L'indice MSCI AC World a réduit ses pertes pour terminer le trimestre en baisse de 5,7 %. Les actions émergentes ont sous-performé avec un recul de 7,5 % de l'indice MSCI Emerging en dollar.

Les **variations des cours des matières premières** reflètent assez fidèlement l'état d'esprit des investisseurs. En janvier, les cours du pétrole ont conservé la tendance haussière qui s'était mise en place en 2021 en raison des perspectives d'une solide croissance de l'économie mondiale en 2022. La crise géopolitique a entraîné une envolée des cours à leur plus haut depuis juillet 2008 à près de 128 dollars le baril de Brent (contre 78 dollars fin 2021). Par la suite, le prix du pétrole a évolué dans un intervalle large : les espoirs d'une désescalade rapide entraînant son repli à moins de 100 dollars tandis que de nouvelles sources d'inquiétude le renvoyaient à plus de 120. Fin mars, l'annonce par Joe Biden d'un recours massif aux réserves stratégiques américaines de pétrole (1 million de barils/jour pour les 6 prochains mois) s'est révélée décisive alors que l'organisation des pays exportateurs et ses partenaires (OPEP+) n'avaient pas jugé utile d'augmenter davantage que prévu leur production, s'en tenant à leur accord antérieur (+400 000 barils/jour en mai). Le baril de Brent termine à 107,9 dollars (+38,7 % en 3 mois) et le baril de WTI à 100,3 dollars (+30,3 %). Par ailleurs, les cours du gaz naturel européen et de nombreuses matières premières agricoles ont fortement monté. La Russie et l'Ukraine représentent en effet près du quart des exportations mondiales de blé.

Les indices actions de la zone euro ont sous-performé (-9,1 % pour l'indice Eurostoxx 50). Aux Etats-Unis, l'indice S&P 500 a reculé de 4,9 % mais le Nasdaq, après un début d'année difficile, accuse une baisse trimestrielle de 9,1 %. A Tokyo, les indices boursiers ont été soutenus en fin de période par la dépréciation du yen et le contrôle du niveau des taux longs par la Banque du Japon. La baisse trimestrielle du Topix a été de 2,3 % seulement.

### Revue de la performance

Sur le trimestre, le fonds BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR recula de 9,46% (net, part C), en ligne avec son indice de référence (MSCI EMU), en baisse, lui, de 9,17%.

### Contributions positives

La surpondération dans l'énergie et la pharmacie, ainsi que notre sous-pondération dans les logiciels et services informatiques et dans les équipements de santé ont été positives en termes d'allocation sectorielle.

La contribution de nos choix de valeurs dans les banques (Santander), les logiciels et services informatiques (Amadeus, absence de SAP), la distribution alimentaire (Jeronimo Martins), le luxe (Essilorluxottica, LVMH) est également positive.

Les meilleures performances absolues du trimestre ont été réalisées par Deutsche Börse (+10,8 %), Jeronimo Martins (+8,2 %), TotalEnergies (+6,1 %), Santander (+5,5 %), Sanofi (+4,4 %) et Deutsche Telekom (+3,9 %).

Les principaux contributeurs du trimestre ont été :

Sanofi:

Ce laboratoire pharmaceutique, bénéficiant de positions fortes dans différents domaines : vaccins, certaines maladies rares, immunologie ainsi que la santé grand public (médicaments sans ordonnance), offre un profil de croissance solide et régulier.

La performance au premier trimestre du titre Sanofi s'explique surtout par la rotation de marché en faveur des titres décotés et perçus comme défensifs. La stabilité des perspectives bénéficiaires de Sanofi est appréciée dans une période d'incertitude accrue quant à l'environnement macroéconomique.

Pour autant, Les résultats opérationnels de Sanofi pour le quatrième trimestre 2021 n'ont pas dépassé les attentes du marché. Les perspectives pour 2022 sont plus favorables, mais cela provient de la baisse du taux d'imposition et de plus-values exceptionnelles. En revanche, sur le plan des nouveaux médicaments, le groupe a connu un revers : l'Amcenestrant, un traitement pour les cancers du sein de stade avancé, s'est révélé décevant dans les essais de phase 2.

Nous continuons de penser que le profil de croissance défensive de Sanofi est sous-évalué.

Jeronimo Martins:

Jeronimo Martins est un distributeur alimentaire actif en Pologne, au Portugal et en Colombie. Son succès réside dans son positionnement : magasins de proximité, et prix bas. Il jouit d'une position de leader sur les marchés sur lesquels il est implanté.

Les résultats du quatrième trimestre 2021 ont été solides. La croissance du chiffre d'affaires a été forte en Pologne (+9,8 %) et en Colombie (+31,5 %). L'excédent brut d'exploitation a progressé de 11,4 %. Jeronimo Martins a continué à gagner des parts de marché et à accroître son parc de magasins. La Colombie, jusque-là en pertes car Jeronimo était en phase de constitution de son réseau de magasins, a même atteint l'équilibre financier grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires. Le Conseil d'Administration a décidé de distribuer un dividende exceptionnel au titre de 2021.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Mais la direction de Jeronimo a prévenu que les marges risquaient de souffrir en 2022, notamment en Pologne. Elle doit en effet maintenir sa croissance en volumes tout en réussissant à répercuter l'augmentation du coût des produits sur les consommateurs, dans un contexte où leur revenu disponible sera justement sous pression à cause de l'inflation.

Cependant, Jeronimo Martins est mieux placé que ses concurrents pour faire face aux défis de l'inflation. Sa taille, sa position de leader et son positionnement de « discounter » protègent le groupe. De fait, la direction de Jeronimo prévoit toujours une croissance positive des revenus et des bénéfices cette année.

A plus long-terme, la société continue d'avoir des perspectives de croissance intéressantes en Pologne (hausse du niveau de vie des habitants, gains de parts de marché) et en Colombie (montée en gamme, gain de parts de marché).

DeutscheTelekom:

La principale raison de surperformance de Deutsche Telekom sur le trimestre tient à la rotation de marché en faveur des titres défensifs et des titres décotés. Cela a d'ailleurs bénéficié à l'ensemble du secteur des télécommunications. Au début du trimestre, un environnement de forte hausse des taux d'intérêt a déclenché une rotation en dehors des valeurs de croissance et en faveur des titres décotés. Depuis le 24 février, le conflit en Ukraine a déclenché un mouvement de fuite vers la « sécurité », ce qui aide les valeurs et les secteurs perçus comme « défensifs ». La flambée des prix de l'énergie provoquée par le conflit amène les investisseurs à craindre un scénario de « stagflation », ce qui renforce aussi l'attrait d'un secteur défensif comme celui des Télécommunications.

Au-delà de ces commentaires sectoriels signalons que Deutsche Telekom a bénéficié de son intention de monétiser ses infrastructures de tours de télécommunication mobile. Deutsche Telekom possède en effet le troisième portefeuille de sites en Europe, derrière Cellnex et Towers Vantage de Vodafone. La société explore l'opportunité de monétiser GD Towers, qui comprend l'activité de tours de Deutsche Funkturm (DFMG) - Deutsche Telekom en Allemagne - et Magenta Telekom Infra (MTI) - son activité de tours en Autriche. Avec près de 34 000 sites, l'Allemagne représente l'essentiel du portefeuille de sites de Deutsche Telekom. Les premiers appels d'offres pour les tours de Deutsche Telekom indiquent une fourchette de valorisation comprise entre 15 Mrd € et 18 Mrd €.

### Contributions négatives

Notre surpondération dans la distribution, les semi-conducteurs, les banques et le luxe ainsi que notre sous-pondération dans les services aux collectivités ont eu un effet négatif sur la performance.

Notre sélection de titres dans les matériaux (DSM, CRH, Symrise), les biens d'équipement (Siemens), l'énergie (absence d'Eni) et l'automobile (Michelin) a été décevante ce trimestre.

Les moins bonnes performances absolues du trimestre ont été affichées par Prosus (-34,0 %), Infineon (-23,5 %), Infineon (-23,4 %), Crh (-20,4 %), Intesa Sanpaolo (-18,4 %), DSM (-17,9 %) et Symrise (16,3 %).

Les principaux détracteurs du trimestre ont été :

Prosus:

Prosus est une société de portefeuille dont le principal investissement est une participation dans le géant de l'internet chinois Tencent (réseaux sociaux, messagerie instantanée, paiements, jeux et commerce en ligne). Les autres investissements se concentrent sur les petites annonces en ligne, la livraison de plats préparés à domicile et les paiements en ligne.

L'action Prosus a souffert en raison des inquiétudes des investisseurs concernant la réglementation en Chine, à la suite aux commentaires du gouvernement concernant les tarifs des livraisons des denrées alimentaires et la censure du contenu pour le « métaverse ». Les investisseurs se sont également inquiétés des investissements de Prosus en Russie, son activité de petites annonces Avito représentant environ 2 % de ses actifs. Nous restons optimistes sur les perspectives long terme de Prosus et nous pensons que la décote par rapport à sa valeur de ses actifs (Tencent) doit se réduire lorsque le calme reviendra sur les marchés.

Intesa Sanpaolo:

Le titre Intesa a souffert en raison de l'exposition à la Russie et l'Ukraine de la première banque italienne. En effet, celle-ci est l'une des plus importantes parmi les banques européennes: l'exposition totale d'Intesa Sanpaolo s'élève à 4,7 Mrd d'€ et représente 10 % des fonds propres « Core Tier I » du groupe. Même si ce montant reste gérable, sa publication a suscité des craintes quant aux plans de distribution de dividendes et de rachat d'actions qui avait été communiqués auparavant. Nous n'anticipons pas de coupure du dividende d'Intesa.

CRH:

Le titre CRH a souffert de l'impact potentiel de la flambée des prix de l'énergie sur les résultats de la société. En mars, CRH a publié des résultats au titre du deuxième semestre 2021 qui se sont révélés supérieurs aux attentes du marché.



## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

La bonne performance en termes de chiffre d'affaires a été tirée par les activités en Amérique du Nord et le résultat opérationnel a été plus élevé que prévu. La direction s'est montrée optimiste pour 2022. CRH a la capacité d'absorber l'inflation des coûts énergétiques et de protéger ses marges en augmentant ses prix et en privilégiant produits de construction et services à plus forte valeur ajoutée. CRH génère 60 % de son chiffre d'affaires et 70 % de son excédent d'exploitation aux États-Unis. La loi américaine sur les investissements dans les infrastructures récemment promulguée offre de bonnes perspectives de croissance pour le groupe grâce à l'augmentation des dépenses consacrées aux infrastructures de transport (routes, ponts, aéroports) et à la distribution d'eau.

DSM:

Initialement un conglomérat chimique, DSM s'est radicalement transformé pour devenir un des leaders dans le domaine des ingrédients à destination des domaines de la santé et de la nutrition humaine et animale. DSM dispose d'un riche « pipeline » d'innovations dans le domaine de la nutrition, principalement fondées sur les biosciences.

DSM a annoncé une réorganisation de ses activités afin d'accélérer sa transition vers la santé, la nutrition et les biosciences en vendant son activité Matériaux (20 % du chiffre d'affaires). La société a également annoncé de nouveaux engagements ESG liés à l'industrie alimentaire d'ici 2030, notamment pour combler le déficit en micronutriments de 800 millions de personnes et permettre une réduction à deux chiffres des émissions produites par l'élevage.

Le nouveau lancement le plus prometteur est celui du projet Clean Cow de DSM ou Bovaer® - une enzyme brevetée pour la réduction du méthane (un puissant gaz à effet de serre) provenant de l'élevage bovin.

DSM a publié un chiffre d'affaires trimestriel en hausse au quatrième trimestre 2021, hausse alimentée par des hausses de prix dans la division matériaux. La nutrition a enregistré une croissance organique de ses ventes de 14%, ce qui a dépassé les attentes, mais les marges ont déçu à 18,9 %, en partie à cause de l'impact de la hausse des coûts matière. La nutrition humaine a enregistré une croissance de 7 %, malgré une base de comparaison élevée à comparer et un sous-segment Nutrition Infantile toujours faible. La bonne surprise est venue la Nutrition Animale, qui a enregistré une croissance organique de 18 %. Pour 2022, le groupe attend une croissance de l'Excédent Brut d'Exploitation de l'ordre de 10 %. L'innovation Bovaer® devrait contribuer à la croissance des ventes dès cette année.

### Mouvements du portefeuille

Au premier trimestre, nous avons introduit Intesa Sanpaolo et Stellantis dans le portefeuille.

Nous avons également réduit notre exposition à Symrise, Linde, Michelin, Nordea, Air Liquide, Essiluloxottica, DSM, Deutsche Telekom, CRH et Eon.

Intesa Sanpaolo:

ISP est la plus grande banque italienne. Banque universelle, orientée sur la banque de détail, ISP est aussi active dans la gestion d'actifs, l'assurance et la banque privée.

L'activité bancaire représente 79% des bénéfices tandis que les activités de gestion de patrimoine représentent 21% des bénéfices. Mais, à terme, la répartition devrait évoluer vers 70/30% en raison d'une croissance supérieure des activités de gestion au sens large.

ISP a procédé à de nombreuses acquisitions de petits réseaux bancaires italiens et a contribué avec succès à la consolidation du secteur. La dernière opération fut l'intégration de la banque UBI à l'été 2020.

Bien que nous nous attendions à ce qu'ISP reste active dans ce domaine, le bon niveau de ses capitaux propres, allié à une rentabilité élevée devrait permettre à ISP de servir un dividende confortable (taux de distribution de 70%) voire de procéder à des rachats d'actions.

Stellantis:

Un an après la création du nouveau groupe, l'action Stellantis reste indiscutablement faiblement valorisée avec un ratio valeur d'entreprise sur chiffres d'affaires de 0,24 fois. Elle se négocie également avec une décote par rapport à Ford et GM, ses pairs mondiaux. Le groupe est perçu comme étant en retard dans sa stratégie d'électrification. Le grand nombre de ses différentes marques (14) est aussi vu comme un handicap. La thèse d'investissement repose principalement sur la réalisation des synergies de 5 Mrd € qui sont ciblées. Cet objectif est cohérent à ce qui a été atteint lors des précédentes fusions dans l'industrie automobile. En outre, M. Tavares, le Directeur Général du groupe jouit d'une excellente réputation, assise sur les résultats qu'il a obtenus chez PSA et lors de l'acquisition d'Opel. Les attentes en termes de volumes sont favorables pour 2022 car il y a un rattrapage de la demande suite à l'effondrement de 2020 et des perturbations de production en 2021 (liées aux pénuries de semi-conducteurs). Dans le même temps, ces perturbations ont eu un impact positif sur les marges car elles ont permis aux constructeurs de privilégier les modèles les plus rentables. La politique ESG du groupe doit encore être détaillée, mais elle est toutefois bien perçue par notre bureau d'analyse extra-financière, qui attribue à Stellantis un score de 66.

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Troisième trimestre (1<sup>er</sup> avril – 30 juin 2022)

### Revue des marchés

Les actions mondiales se sont orientées à la baisse dès le début du trimestre à la suite du ton beaucoup plus agressif pris par la communication de la réserve fédérale américaine et des tensions sur les taux longs qui en ont découlé. En avril, l'indice MSCI AC World en dollars a ainsi enregistré son plus fort recul mensuel (-8,1 %) depuis la chute de 13,7 % de mars 2020 et retrouvé son plus bas niveau en plus d'un an. Le thème de la remontée des taux en réponse à l'accélération de l'inflation avait déjà pesé sur les marchés actions en début d'année avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février. Dès avril, un autre élément a pesé sur le moral des investisseurs. Face à la recrudescence de l'épidémie en Chine due au variant Omicron, les confinements mis en place dans des régions stratégiques pour la production manufacturière et le transport international de marchandises ont montré que l'option « vivre avec le virus » n'était pas ouverte à tous. Malgré la rapide dégradation des indicateurs économiques chinois, les marchés émergents ont surperformé, portés par l'espoir de voir les autorités réagir par des mesures énergiques de soutien à l'activité. Ces anticipations ont été en partie réalisées : la banque centrale (PBoC – People's Bank of China) a annoncé le 15 avril une baisse de 25 points de base du taux de réserves obligatoires (RRR) et une baisse supplémentaire pour les plus petites banques. Par ailleurs, les autorités ont multiplié les annonces (crédits d'impôts, investissements en infrastructures) et ont adopté une position un plus favorable aux marchés, y compris aux acteurs de l'économie numérique qui avaient pâti du durcissement des réglementations.

Dans ce contexte international troublé (guerre en Ukraine, situation sanitaire en Chine), les investisseurs ont commencé à envisager une possible récession, qui serait provoquée par le rapide resserrement de la politique monétaire américaine, les conséquences de la guerre sur le prix des matières premières et la désorganisation du commerce mondial causée par les confinements stricts en Chine.

Longtemps tabou, le mot de stagflation (combinaison désastreuse pour bon nombre d'actifs financiers d'une faible croissance et d'une inflation élevée) a été prononcé. A l'exception d'un rebond au cours de la dernière semaine de mai où les nouvelles les plus rassurantes (signes d'inflexion de l'inflation aux Etats-Unis, levée de certaines restrictions sanitaires en Chine) ont été privilégiées, les actions mondiales ont pâti de l'environnement de taux élevés, du resserrement des politiques monétaires et des craintes de récession. Au cours de la première quinzaine de juin, l'indice MSCI AC World en dollars a ainsi perdu 10,5 %, alors que le rendement du T-note à 10 ans a retrouvé son plus haut niveau en 10 ans à près de 3,50 %. Par la suite, les inquiétudes grandissantes sur la croissance économique ont entraîné une détente significative des taux par rapport à ces points hauts tout en pesant sur les marchés risqués. En fin de trimestre, la sensible détérioration de la plupart des enquêtes d'activité et une situation sanitaire toujours incertaine en Chine ont renforcé les anticipations de récession. Le baril de Brent est alors revenu à 110 dollars courant juin. Auparavant, il connaissait une hausse qui l'avait amené à ses plus hauts niveaux depuis début mars en raison de l'enlèvement du conflit en Ukraine. Il termine à près de 115 dollars (+6,4 % par rapport à fin mars).

Au début de la seconde quinzaine de juin, les actions (notamment les valeurs de croissance) avaient profité de la détente des taux longs et, vraisemblablement, d'achats à bon compte de la part de certains participants. Elles n'ont pas résisté à la dégradation des indicateurs économiques en fin de mois et terminent en baisse de 8,6 % par rapport à fin mai, concluant un trimestre marqué par un recul de 16,1 % (après -5,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre). Les marchés émergents ont un peu mieux résisté (-12,4 % pour l'indice MSCI Emerging en dollars au 1<sup>er</sup> trimestre). Au sein des marchés développés, en considérant les variations en devises locales, les Etats-Unis ont sous-performé (-16,4 % pour le S&P500, -22,4 % pour le Nasdaq composite), les actions de la zone euro (MSCI Emu) terminent en baisse de 10,5% et l'indice Nikkei 225 a perdu 5,1 %.

### Revue de la performance

Sur le trimestre, le fonds BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR recula de 9,71% (net, part C), un peu moins que de son indice de référence (MSCI EMU), en baisse, lui, de 10,46%.

### Contributions positives

La surpondération dans l'énergie et la communication et la sous-pondération dans les valeurs industrielles ainsi que l'absence du secteur immobilier ont été positives en termes d'allocation sectorielle.

La contribution de nos choix de valeurs dans la santé (Sanofi, Grifols), la consommation discrétionnaire (Prosus), les matériaux (absence des titres les plus cycliques comme Arcelormittal dans les aciéries ou Covestro dans la chimie de base), le secteur financier (Sampo) et l'énergie (TotalEnergies, Neste) a été également positive.

Les meilleures performances absolues du trimestre ont été réalisées par Prosus (+28,47%), Deutsche Telekom (+16,08%), TotalEnergies (+10,90%), Grifols (+9,24%) et Sanofi (+8,26%).

Les principaux contributeurs du trimestre ont été :

Prosus:

Prosus est une société de portefeuille dont le principal investissement est une participation dans le géant de l'internet chinois Tencent (réseaux sociaux, messagerie instantanée, paiements, jeux et commerce en ligne). Cette participation représente plus de 80% de son actif. Les autres investissements se concentrent sur les petites annonces en ligne, la livraison de plats préparés à domicile et les paiements en ligne.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

L'action Prosus avait beaucoup souffert au premier trimestre en raison des inquiétudes des investisseurs concernant la réglementation en Chine. Les investisseurs se sont également inquiétés des investissements de Prosus en Russie, représentant environ 2 % de ses actifs. Décidée à réduire la décote de holding de leur société, décote qui avait dépassé 50%, la Direction de Prosus a lancé un ambitieux programme de rachat de ses propres actions, financé par la vente de titres Tencent. Cet arbitrage, annoncé fin juin, a déclenché une vive hausse du titre qui ainsi a rattrapé une grande partie de sa baisse de début 2022.

Deutsche Telekom:

La principale raison de surperformance de Deutsche Telekom sur le trimestre tient à la rotation de marché en faveur des titres défensifs qui a bénéficié à l'ensemble du secteur des télécommunications.

Deutsche Telekom a publié des résultats trimestriels très solides en mai. La société a même relevé ses prévisions pour l'année entière grâce à la bonne performance de sa filiale de téléphonie mobile T-Mobile USA (TMUS).

Deutsche Telekom a aussi bénéficié de son intention de monétiser ses infrastructures de tours de télécommunication mobile. Deutsche Telekom possède en effet le troisième portefeuille de sites en Europe. Alors que les premiers appels d'offres indiquaient une fourchette de valorisation comprise entre 15 Mrd € et 18 Mrd €, les indications les plus récentes mentionnent le chiffre de 20 Mrd €. Le produit de cette vente sera affecté au désendettement et à une augmentation de la participation dans TMUS.

Sanofi:

Le laboratoire Sanofi, bénéficiant de positions fortes dans différents domaines : vaccins, certaines maladies rares, immunologie ainsi que la santé grand public (médicaments sans ordonnance), offre un profil de croissance solide et régulier.

La performance au deuxième trimestre du titre Sanofi s'explique surtout par la rotation de marché en faveur des titres perçus comme défensifs. La stabilité des perspectives bénéficiaires de Sanofi est appréciée dans une période d'incertitude accrue quant à l'environnement macroéconomique.

**Grifols :**

Grifols est un des principaux producteurs de produits pharmaceutiques dérivés du plasma sanguin. La taille procure un avantage concurrentiel majeur car les grands acteurs peuvent mieux amortir le coût de la collecte du plasma sur un portefeuille de produits finaux plus large que leurs petits concurrents.

La croissance historique du marché des produits dérivés du plasma était historiquement de l'ordre de 6 à 8 % par an. Avant la crise liée au COVID-19, elle avait tendance à accélérer en raison de l'utilisation croissante d'immunoglobuline pour de nouvelles indications, dans la neurologie et l'oncologie.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a perturbé la collecte du plasma. Cela a pesé sur la croissance du chiffre d'affaires et la rentabilité de Grifols, à cause de la sous-utilisation de son vaste réseau de centres de collecte.

Début mai, Grifols a publié un communiqué encourageant mentionnant une croissance de la collecte de 16 % en glissement annuel sur les 17 premières semaines de 2022 confirmant qu'elle est désormais aux niveaux d'avant Covid. La dynamique de la collecte de plasma est le facteur déterminant pour le levier opérationnel. A cet égard, la société a aussi confirmé une amélioration sensible de ses marges par rapport au point bas du deuxième semestre 2021.

### Contributions négatives

Notre surpondération dans les matériaux ainsi que notre sous-pondération dans les services aux collectivités et la santé ont eu un effet négatif sur la performance.

Notre sélection de titres dans les biens d'équipement (Schneider, Siemens), les services aux collectivités (e.ON), la technologie (STMicroelectronics, Infineon) et la communication (UMG) a été décevante ce trimestre.

Les moins bonnes performances absolues du trimestre ont été affichées par Infineon (-25,48%), ASML (-24,84%), STMicroelectronics (-24,11%), Schneider (-24,13%) et Siemens (-22,74%).

Les principaux détracteurs de ce trimestre ont été deux valeurs dans les biens d'équipement, Siemens et Schneider, et deux valeurs dans les semi-conducteurs, STMicroelectronics et Infineon.

Pour ces quatre valeurs, en l'absence de nouvelles spécifiques portant sur leurs perspectives de résultat à court-terme, la baisse des cours s'explique exclusivement par les craintes, d'ordre général, des investisseurs qui redoutent maintenant une récession et les effets qu'une contraction de l'économie pourrait avoir sur les bénéfices des sociétés les plus sensibles à la conjoncture.

## Mouvements du portefeuille

Au cours du trimestre, nous avons renforcé Stellantis et pris quelques bénéfiques sur Prosus, Grifols et Sanofi.

## Quatrième trimestre (1<sup>er</sup> juillet – 30 septembre 2022)

### Revue des marchés

Après un 2<sup>ème</sup> trimestre au cours duquel les tensions sur les taux longs liées aux craintes inflationnistes puis au tournant moins accommodant pris par les politiques monétaires avait pénalisé les actifs risqués, les actions mondiales ont profité de la détente des taux longs et des premiers résultats plutôt favorables publiés par les entreprises en juillet. Le rebond n'a été que de courte durée : le scénario d'une Federal Reserve Board (banque centrale américaine) qui serait contrainte à remonter moins agressivement ses taux directeurs en raison du risque de récession (dit « pivot de la Fed ») n'a pas résisté aux discours hawkish (restrictifs) des banquiers centraux et aux chiffres d'inflation.

Le ton s'est encore davantage durci en août et septembre, l'accent étant mis sur la nécessité de ramener l'inflation vers l'objectif le plus rapidement possible pour éviter un « dés-ancrage<sup>1</sup> » des anticipations et limiter les coûts pour l'économie du resserrement indispensable des politiques monétaires. Plus clairement qu'elles ne l'avaient fait jusqu'alors, les banques centrales (en particulier la Réserve fédérale américaine) ont évoqué la possibilité d'une récession qui surviendrait « au cours du processus » de resserrement de la politique monétaire. Dans son rapport intermédiaire, l'OCDE a, sans surprise, revu nettement à la baisse ses prévisions de croissance par rapport à celles établies en juin dernier et affiche désormais une hausse très modeste du PIB en 2023, dans la zone euro (+0,3 %) comme aux Etats-Unis (+0,5 %). Malgré ces chiffres, l'organisation conclut que « le resserrement de la politique monétaire doit être poursuivi pour faire baisser durablement l'inflation » et qu'il s'ensuivra « sans doute une période de croissance inférieure à son niveau tendanciel afin de permettre une atténuation des contraintes de ressources ».

Le cours du pétrole a pâti de la révision du scénario économique et perdu plus de 23,3 % par rapport à fin juin pour terminer proche de ses plus bas de l'année vus en janvier à 88 dollars pour le baril de Brent.

La tendance haussière sur les actifs risqués, qui avait caractérisé la seconde quinzaine de juillet, est restée en place jusqu'à la mi-août mais l'optimisme des investisseurs n'a pas résisté à la dégradation des enquêtes d'activité partout dans le monde, aux nouvelles restrictions sanitaires en Chine et à une envolée des prix à la consommation et à la production en Europe sur fond de choc énergétique. Après avoir enregistré un rebond de 6,9 % en juillet, les actions mondiales ont baissé de 3,9% en août (indice MSCI AC World en dollars). En septembre, les nombreuses remontées des taux directeurs, souvent plus importantes que prévu ou accompagnées de commentaires laissant clairement entendre que le cycle de resserrement monétaire allait se poursuivre, expliquent le violent recul des actions. Après des variations heurtées début septembre (ajustements de positions, achats à bon compte, timides espoirs sur la situation géopolitique), les actions se sont nettement orientées à la baisse. Cette tendance a été accentuée en fin de trimestre par la tempête financière déclenchée par l'annonce du budget britannique. A cette occasion, la volatilité sur les actions est remontée au plus haut depuis juin. L'indice MSCI AC World (en dollars) a perdu 9,7 % en septembre et 7,3 % par rapport à fin juin, enregistrant un troisième trimestre consécutif de baisse.

Les investisseurs doivent à présent s'habituer à cette nouvelle réalité : moins de croissance et des taux réels plus élevés, soit un cocktail a priori peu porteur pour les actions même si les annonces, partout dans le monde, de mesures destinées à soutenir les ménages et les entreprises les plus fragiles face au choc énergétique ont pu, en partie, rassurer.

Les actions émergentes ont sous-performé (-12,5 % pour l'indice MSCI Emerging en dollars) en raison d'un fort recul des marchés asiatiques, en particulier Taiwan et la Chine. Aux tensions diplomatiques exacerbées en fin de période sont venues s'ajouter les difficultés accrues de l'économie chinoise sous l'effet du durcissement des mesures anti-Covid. Aux Etats-Unis, le S&P 500 a perdu 5,3 %, un peu plus que le MSCI EMU (-4,5 %), la baisse de l'euro (-6,5 % face au dollar) compensant en partie la dégradation attendue de l'activité dans la zone euro, Allemagne en particulier. Les actions japonaises, qui avaient résisté jusqu'à fin août, terminent le trimestre en baisse de 1,7 % seulement (indice Nikkei 225).

Le rebond des actions à l'œuvre en juillet et début août s'accompagna d'un violent retour en grâce des valeurs dites « de croissance », menées par la technologie et le luxe, au détriment des valeurs décotées qui surperformaient depuis le début de l'année. Mais dès que la détente sur le marché obligataire pris fin et que le marché se remit à anticiper des resserrements agressifs.

des politiques monétaires de la part des grandes banques centrales, ce phénomène prit fin. Les valeurs des secteurs dits « décotés » revinrent en force et les valeurs de croissance recommencèrent à sous-performer. Tous les secteurs ont baissé au 3<sup>ème</sup> trimestre. Trois secteurs se distinguèrent par leur faiblesse : l'immobilier, la santé et les services de communication.

---

<sup>1</sup> « l'ancrage » des anticipations désigne la stabilité des anticipations que les agents économiques se forment sur l'inflation future

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

A l'inverse, le secteur financier, censé bénéficier de taux d'intérêt plus élevés, la consommation discrétionnaire, portée par le luxe et l'automobile et la consommation courante, peu cyclique, tirèrent leur épingle du jeu.

### Revue de la performance

Sur le trimestre, le fonds BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR recula de 4,93% (net, part C), un peu plus que son indice de référence (MSCI EMU), en baisse, lui, de 4,52%.

### Contributions positives

La surpondération dans le secteur financier et l'énergie ainsi que l'absence du secteur immobilier ont été positives en termes d'allocation sectorielle.

La contribution de nos choix de valeurs dans le secteur industriel (Siemens, Schneider), celui de la communication (UMG, absence de Telefonica) et de l'énergie (Neste) fut également positive.

Les meilleures performances absolues du 3ème trimestre ont été réalisées par Pernod-Ricard (+8,65%), Neste (+6,70%), Deutsche Börse (+5,41%), Sampo (+5,39%), LVMH (+4,88%), Nordea (+4,81%), Siemens (+4,13%) et Schneider (+3,56%).

Les principaux contributeurs à la performance ont été :

Neste:

Neste est le premier producteur mondial de diesel renouvelable et de carburéacteur renouvelable, raffinés à partir de déchets et de résidus. La société propose également des solutions renouvelables pour les industries des polymères et des produits chimiques.

Une des forces de Neste, historiquement un des premiers raffineurs à s'être lancé dans les carburants renouvelables, réside dans sa capacité à assurer son approvisionnement en matières premières, c'est-à-dire à construire un réseau de collecte des déchets et résidus que la société transforme.

Le 28 juillet, Neste publia des résultats trimestriels qui dépassèrent de 25% les attentes du marché. Les marges de raffinages sur le diesel renouvelable dépassèrent nettement les prévisions grâce à un niveau de prix exceptionnellement élevé pour le diesel.

Parmi les raffineurs européens, Neste semble bien placé pour éviter la taxe exceptionnelle de 33% évoquée par la Commission Européenne. Cela serait dû au fait que 38% de son chiffre d'affaires provient de carburants renouvelables.

STMicroelectronics:

Le cours du fabricant franco-italien de semi-conducteurs a bénéficié en juillet du revirement du marché, dans le sillage du Nasdaq, en faveur de la technologie en général et du secteur des semi-conducteurs en particulier.

Le 11 juillet, STM, en partenariat avec Global Foundries, un « fondeur » américain (fabricant de puces pour le compte de tiers), a annoncé la création d'une usine de semi-conducteurs en France pour un investissement de 4 milliards d'euros. Ce projet s'inscrit dans la ligne du « Chips Act » européen qui vise à renforcer la souveraineté de l'Europe dans la fabrication des semi-conducteurs nécessaires à l'industrie.

Fin juillet, STM a publié d'excellents résultats trimestriels. De fait, porté par une demande plus forte que prévu, la société révisé à la hausse ses attentes de résultats pour 2022. Si la dynamique se poursuit en 2023, STM pourrait atteindre dès l'année prochaine son objectif stratégique de plus de 20 milliards de dollars de chiffre d'affaires, soit deux à quatre ans en avance sur le planning initial.

Sampo:

Les résultats du deuxième trimestre 2022, dépassant de 12% les attentes des analystes, mirent en lumière les qualités de cet assureur scandinave. De très solides résultats techniques en assurance-dommages et l'absence de très gros sinistres expliquent cette bonne performance. Avec ces résultats, Sampo revient à un niveau de rentabilité historiquement élevé qui lui donne la capacité de racheter une partie de ses propres actions. La vente de sa participation dans la banque Nordea contribue aussi à renforcer le niveau de ses capitaux propres excédentaires (estimés entre 1,9 et 2,7 Mrds d'euro à fin 2022).

Certes la hausse des taux et les risques de récession constituent un défi pour le secteur de l'assurance, mais le titre Sampo devrait être protégé par sa décote par rapport à ses pairs scandinaves. Cette décote apparaît injustifiée alors que Sampo fait preuve de meilleures performances opérationnelles que le reste des assureurs de sa zone.

### Contributions négatives

Notre surpondération dans le secteur de la communication et dans celui des matériaux ainsi que notre sous-pondération dans les biens d'équipement ont eu un effet négatif sur la performance.

## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Notre sélection de titres dans, la consommation discrétionnaire (Prosus, Adidas, absence d'Hermès) et la santé (Sanofi, Grifols) le secteur financier (faiblesse de Santander, absence de plusieurs titres d'indice tels Unicredit, BBVA ou Münchener Rück qui se sont bien comportés) a été négative ce trimestre.

Les moins bonnes performances absolues du 3ème trimestre ont été affichées par Grifols (-50,74%), Adidas (-29,51%), Sanofi (-18,63%), DSM (-13,95%), Prosus (-13,42%) et Michelin (-10,85%).

Les principaux détracteurs ont été :

Grifols:

Le titre du fabricant de produits dérivés du plasma sanguin Grifols a accentué sa baisse en septembre alors qu'il est déjà sous forte pression depuis le début de l'été.

Alors que le marché du plasma, dont la collecte avait été fortement perturbée en 2020 et 2021 par les restrictions liées à l'épidémie de Covid, montre d'évidents signes de redressement et de retour à la normale, le marché s'inquiète de la situation bilancielle de Grifols.

Grifols accuse un niveau d'endettement élevé : à la fin du 1er semestre 2022, la dette nette représente 9 fois l'excédent brut d'exploitation (des 12 derniers mois). Le marché craint que la société soit contrainte à une augmentation de capital fortement dilutive.

Grifols a réitéré ses déclarations : le désendettement est sa priorité. Elle vise un ratio de dette nette sur excédent brut d'exploitation inférieur à 4 fin 2024 et à 3,5 fin 2025. Elle soutient pouvoir atteindre cet objectif de par sa génération de trésorerie, couplée à une maîtrise des investissements, l'absence de paiement d'un dividende et la cession de certaines activités secondaires.

La reprise d'un niveau normal de collecte de plasma sanguin doit permettre à Grifols de retrouver une croissance soutenue de ses revenus (historiquement la demande pour les produits de Grifols croît entre 5 et 10%). Ce retour à la croissance va permettre une expansion de sa marge opérationnelle (effet de levier positif sur les coûts fixes).

Il est à noter que Grifols n'a pas d'échéance de remboursement de dette importante avant 2025 et que sa dette n'a pas de clause déclenchant un remboursement anticipé lié au ratio d'endettement. 65% de cette dette est à taux fixe et la société dispose de plus de 1,3 Mrds d'euro de liquidités.

L'action Grifols traite actuellement à 9,3 fois les résultats attendus pour 2023, ce qui se compare à un multiple de capitalisation des bénéfices de 20 fois en moyenne sur les 10 dernières années.

Adidas:

Après un été marqué par une révision en baisse des objectifs financiers annuels de la société et le départ anticipé de son Directeur Général, les investisseurs ont continué à se défier du titre Adidas.

Les vents contraires qui affectent le secteur des équipements de sport à court-terme, à savoir la crainte d'une récession en Europe et aux États-Unis, l'absence de reprise du marché chinois et l'envolée du dollar face à l'euro (100% des coûts des acteurs du secteur sont en dollar quand une partie importante de leur chiffre d'affaires est en euro), ne vont certes pas disparaître rapidement.

De plus, certains observateurs craignent que la révision à la baisse des attentes bénéficiaires ne soit pas terminée.

Le marché ne veut retenir que ces éléments négatifs et ignore l'arrivée de nouveaux produits chez Adidas, notamment dans le sportswear et le basketball ; il néglige aussi l'effet stimulant sur les ventes de la coupe du monde de football au Qatar. Cela laisse le titre à un faible niveau de valorisation qui le rend intéressant.

Sanofi:

Le cours du laboratoire pharmaceutique a souffert de l'annonce de l'arrêt des essais cliniques pour deux médicaments en phase de développement à cause de résultats insuffisants.

Mais il a surtout été affecté par des craintes liées au fait qu'il risque de faire face à des poursuites judiciaires aux États-Unis. Ces poursuites concernent les laboratoires, dont Sanofi, ayant commercialisé le Zantac, un anti-ulcère vendu sans ordonnance, accusé de comporter une substance classée comme cancérigène probable.

Nous sommes en train de réévaluer le dossier Sanofi pour cerner plus précisément les effets à long-terme de ces derniers développements.

### Mouvements du portefeuille

Nous avons renforcé nos positions en Adidas, Siemens, DSM et Michelin en allégeant CRH, Jeronimo Martins et Sanofi.



## **Performances**

Les performances annuelles s'élèvent à -16.42 % pour la part Classic C, -16.42% pour la part Classic D, -15.29% pour la part R, -14.69% pour la part Privilège C et -15.63% pour la part Privilège D.

L'indice MSCI EMU, lui, enregistrait une baisse de 17,96%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## **Paragraphe ABERDEEN**

### **Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.**

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

## **PEA**

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

## **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

## **Réfaction**

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatifs à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

- Distribution unitaire par part : 0 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.28 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0 €

## Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 12/08/2022 : Mise à jour du prospectus afin de prendre en compte les dispositions du Règlement Taxonomie sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR.

A compter du 31/01/2022: Mise à jour du règlement Taxonomie + Prêt de titres + Label ISR.

## DEONTOLOGIE

### Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

### Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

#### I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

#### Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement.



## BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNP Paribas Asset Management, cette démarche nous permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

### **Vote, dialogue et engagement :**

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible [9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com)ici:

### **Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :**

BNP Paribas Asset Management applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux, sont définis au sein de politiques sectorielles de BNP Paribas Asset Management qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici: [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)

### **Une vision prospective :**

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité.

Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

### **Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée**

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

## Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes.

Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : Rapport Sustainability 2020 - BNP Paribas Asset Management (bnpparibas-am.com)

## II - Stratégie d'investissement du FCP

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 de SFDR et investit partiellement dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Un investissement durable au sens du Règlement SFDR consiste en :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de sa gamme de produits promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, BNP Paribas Asset Management s'est engagée à avoir une approche d'investissement responsable pour ses investissements.

L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de chaque stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que, la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Ainsi, les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds ont pu être respectées grâce à la mise en œuvre de nos 4 piliers de l'investissement responsable (voir ci-dessous) : une analyse approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); des principes d'engagements responsables auprès des entreprises, des exclusions basées sur les produits et secteurs d'activité ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement; et une concentration sur trois domaines thématiques pour promouvoir un avenir durable (la transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive). Depuis 2020, toutes nos stratégies d'investissement éligibles ont adopté notre approche de l'investissement durable défini dans notre Stratégie globale Sustainability (GSS), dont une composante essentielle est l'intégration ESG. Nos directives d'intégration ESG imposent aux gérants de nos portefeuilles actifs d'éviter d'investir dans une société faiblement notée sans échanger avec elle de façon proactive pour améliorer sa notation ESG.

L'évaluation ESG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management est fondée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données. L'évaluation ESG se concentre sur un ensemble limité de métriques extra-financières robustes, en utilisant les sources suivantes.

i/ Prestataires externes : organismes spécialisés dans la recherche « ESG » tels que Sustainalytics (indicateurs ESG, UNGC, controverses), Trucost (changement climatique, capital naturel) CDP (impact environnemental), Iceberg data Lab (capital naturel), SBTi (changement climatique), ISS (gouvernance), Beyond Ratings (dette souveraine), Vigeo Eiris (UNGC, controverses), Intermédiaires ESG de premier plan ;

ii/ Recherche qualitative interne : Eclairages des analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluant la performance ESG et examinant les données des fournisseurs externes sur la base de contacts directs avec les émetteurs, les universitaires, les institutions, la recherche de la société civile, les responsables de l'émetteur publications ;

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

iii/ Institutions internationales : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'énergie, Organisation mondiale de la santé, Institut des ressources mondiales (World Resources Institute), ADEME et World Benchmarking Alliance.

De plus amples informations sur notre cadre de notation ESG propriétaire sont disponibles sur notre site Internet : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/A3DC126A-A500-4B2E-A569-18471E45EC28>

Les activités économiques des investissements durables du FCP pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. Toutefois à ce jour la société de gestion ne peut indiquer un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le règlement Taxonomie s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents au FCP prenant en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

## **INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION**

### **Eléments qualitatifs de rémunération**

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2021, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

### **Eléments quantitatifs de rémunération**

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>2</sup>.

### **Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):**

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de <b>BNPP AM France</b> <sup>3</sup>	834	98,575	31,287

<sup>2</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2021. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>3</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la
- 
- rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 774 K EUR et 242 K EUR;

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

**Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>4</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):**

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de <b>BNPP AM France</b> :	163	31,625
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	151	28,553

## Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :**

	Nombre de fonds (31.12.2021)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2021
OPCVM	204	90
Fonds d'Investissement Alternatifs	317	51

- En 2021, 60 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2021.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2020/2021, a été réalisé entre mai et juillet 2021. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2021, certains collaborateurs régulés n'ayant pas systématiquement d'objectifs quantitatifs assignés, et la documentation de la pondération relative des objectifs quantitatifs et qualitatifs nécessitant parfois d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

## **INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES**

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

- 20 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 3,774 K EUR et 1,067 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 5,625 K EUR et 1,409 K EUR.
- 83 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 20 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 11,055 K EUR et 2,463 K EUR.

<sup>4</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

## COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

## POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

La politique de vote est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr)

## **Evènement Post clôture**

Depuis le 24 février 2022, nous sommes très attentifs aux conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous suivons de très près les évolutions en termes de risques de marché et financiers afin de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt des porteurs de parts (ou actionnaires).

# **BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d’émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d’ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d’évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Bilan actif

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>897,961,894.61</b>	<b>1,158,073,132.34</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>895,635,085.21</b>	<b>1,151,780,687.08</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	895,635,085.21	1,151,780,687.08
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>2,326,809.40</b>	<b>6,292,445.26</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	2,326,809.40	6,292,445.26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1,111,912.51</b>	<b>5,794,167.59</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,111,912.51	5,794,167.59
<b>Comptes financiers</b>	<b>103,429.78</b>	<b>748,465.77</b>
Liquidités	103,429.78	748,465.77
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>899,177,236.90</b>	<b>1,164,615,765.70</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	837,880,418.92	1,081,766,160.77
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	21,420.55	132,328.79
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	50,171,863.54	67,905,633.64
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	9,263,308.12	5,158,324.93
<b>Total capitaux propres</b> (= Montant représentatif de l'actif net)	897,337,011.13	1,154,962,448.13
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	1,840,225.77	9,653,317.57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,840,225.77	9,653,317.57
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	899,177,236.90	1,164,615,765.70

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**Hors-bilan**

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	28,625,247.78	25,213,648.76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	1,015.43
<b>TOTAL I</b>	<b>28,625,247.78</b>	<b>25,214,664.19</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,997.95	-3,597.73
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-2,997.95</b>	<b>-3,597.73</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>28,622,249.83</b>	<b>25,211,066.46</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-19,128,654.25</b>	<b>-20,051,891.22</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>9,493,595.58</b>	<b>5,159,175.24</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-230,287.46</b>	<b>-850.31</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>9,263,308.12</b>	<b>5,158,324.93</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,80 % TTC maximum pour la part « Classic »
- 0,45 % TTC maximum pour la part « R »
- 0,85 % TTC maximum pour la part « Privilege »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des O.P.C. . Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

- Capitalisation pour la part « Classic » de classe C
- Distribution pour la part « Classic » de classe D
- Capitalisation pour la part « R »
- Capitalisation pour la part « Privilege » de classe C
- Distribution pour la part « Privilege » de classe D

## Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la part « Classic » de classe C
- Capitalisation pour la part « Classic » de classe D
- Capitalisation pour la part « R »
- Capitalisation pour la part « Privilege » de classe C
- Capitalisation pour la part « Privilege » de classe D

## Changements affectant le fonds

Néant



## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
Actif net en début d'exercice	1,154,962,448.13	1,032,475,660.51
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	39,154,665.35	24,757,361.73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-115,928,297.04	-139,814,970.14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	67,337,268.17	87,021,152.03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12,407,154.72	-12,716,975.88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	32,826.85
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2,184,980.64	-2,858,850.02
Différences de change	-55.52	1,864.84
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-241,275,231.96	161,710,869.70
Différence d'estimation exercice N	89,087,832.26	330,363,064.22
Différence d'estimation exercice N-1	-330,363,064.22	-168,652,194.52
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1,815,246.22	-805,666.73
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9,493,595.58	5,159,175.24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>897,337,011.13</b>	<b>1,154,962,448.13</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/09/2022
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	2,326,809.40
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/09/2022	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	2,218,165.775	
Nombre de titres rachetés	5,259,601.018	
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	176,748.135	
Nombre de titres rachetés	3,507,973.599	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	21,995.000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe Privilège C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe Privilège D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	66.97	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	12,158,287.00	1.79
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	6,890,299.96	1.79
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	79,516.45	0.45
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 30/09/2022	
<b>Catégorie de classe Privilège C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe Privilège D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	550.84	0.85
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/09/2022
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	49,805.54
Coupons à recevoir	1,062,106.97
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1,111,912.51</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	1,369,107.83
Autres créditeurs divers	471,117.94
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,840,225.77</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/09/2022
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	103,429.78
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	103,429.78	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-



## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF
<b>Actif</b>			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	134,833.92	-	-
Comptes financiers	-	36.06	31.56
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5,676,632.56	3,099,150.59
<b>Total</b>	<b>5,676,632.56</b>	<b>3,099,150.59</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,676,632.56	3,099,150.59
<b>Total</b>	<b>5,676,632.56</b>	<b>3,099,150.59</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31,535,313.94	42,418,711.69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>31,535,313.94</b>	<b>42,418,711.69</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31,535,313.94	42,418,711.69
<b>Total</b>	<b>31,535,313.94</b>	<b>42,418,711.69</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	21,399.65	132,278.98
Résultat	3,176,617.46	1,789,063.13
<b>Total</b>	<b>3,198,017.11</b>	<b>1,921,342.11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	3,116,380.12	1,897,883.56
Report à nouveau de l'exercice	81,636.99	23,458.55
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>3,198,017.11</b>	<b>1,921,342.11</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	34,626,445.833	37,957,671.297
Distribution unitaire	0.09	0.05
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17,745,967.98	24,545,403.13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>17,745,967.98</b>	<b>24,545,403.13</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17,745,967.98	24,545,403.13
<b>Total</b>	<b>17,745,967.98</b>	<b>24,545,403.13</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	408,883.18	269,229.06
<b>Total</b>	<b>408,883.18</b>	<b>269,229.06</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	408,883.18	269,229.06
<b>Total</b>	<b>408,883.18</b>	<b>269,229.06</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	887,435.65	937,559.01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>887,435.65</b>	<b>937,559.01</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	887,435.65	937,559.01
<b>Total</b>	<b>887,435.65</b>	<b>937,559.01</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Catégorie de classe Privilège C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1.00	0.72
<b>Total</b>	<b>1.00</b>	<b>0.72</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1.00	0.72
<b>Total</b>	<b>1.00</b>	<b>0.72</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1.94	2.40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1.94</b>	<b>2.40</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1.94	2.40
<b>Total</b>	<b>1.94</b>	<b>2.40</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

Catégorie de classe Privilège D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	20.90	49.81
Résultat	1,173.92	881.43
<b>Total</b>	<b>1,194.82</b>	<b>931.24</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	1,153.10	910.34
Report à nouveau de l'exercice	41.72	20.90
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1,194.82</b>	<b>931.24</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	6,068.944	6,068.944
Distribution unitaire	0.19	0.15
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2022	Exercice 30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,144.03	3,957.41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>3,144.03</b>	<b>3,957.41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3,144.03	3,957.41
<b>Total</b>	<b>3,144.03</b>	<b>3,957.41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	12.2050	12.2973	12.1941	15.1202	<b>12.6373</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	763,492.54	741,903.36	647,026.88	721,634.64	<b>564,698.70</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	62,555,586.246	60,330,583.171	53,060,555.460	47,726,376.838	<b>44,684,941.595</b>

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Date de mise en paiement</b>	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	1.05	0.43	-0.13	0.88	<b>0.70</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.12	0.13	0.02	0.06	<b>0.12</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	9.0853	9.0536	8.8819	10.9911	<b>9.1416</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	468,000.39	418,519.35	372,600.04	417,197.77	<b>316,542.74</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	51,511,761.185	46,226,442.663	41,950,120.373	37,957,671.297	<b>34,626,445.833</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	0.09	0.10	0.02	0.05	<b>0.09</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	0.78	0.31	-0.09	0.64	<b>0.51</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	101.2300	103.3800	103.9000	130.5700	<b>110.6100</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	11,946.30	12,716.95	12,780.95	16,062.64	<b>16,039.52</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	118,010.000	123,010.000	123,010.000	123,010.000	<b>145,005.000</b>

Date de mise en paiement	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	8.25	3.55	-1.12	7.62	<b>6.12</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1.82	2.42	1.59	2.18	<b>2.81</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Catégorie de classe Privilège C (Devise: EUR)

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	12.2660	12.4770	12.6600	16.0402	<b>13.6842</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	11.96	12.18	0.01	0.04	<b>0.03</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	975.000	976.000	1.000	2.432	<b>2.432</b>

Date de mise en paiement	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	0.99	0.42	-0.11	0.98	<b>0.79</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	0.20	0.24	0.18	0.29	<b>0.41</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Catégorie de classe Privilège D (Devise: EUR)

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	9.1307	9.1193	8.9557	11.0989	<b>9.2299</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	193.17	110.54	67.79	67.36	<b>56.02</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	21,156.049	12,121.892	7,568.944	6,068.944	<b>6,068.944</b>

Date de mise en paiement	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	0.15	0.18	0.10	0.15	<b>0.19</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	0.74	0.31	-0.09	0.65	<b>0.51</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



## Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>895,635,085.21</b>	<b>99.81</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>895,635,085.21</b>	<b>99.81</b>
ADIDAS AG	104,911.00	118.88	EUR	12,471,819.68	1.39
AIR LIQUIDE SA	174,048.00	117.56	EUR	20,461,082.88	2.28
ALLIANZ SE-REG	207,158.00	161.80	EUR	33,518,164.40	3.74
AMADEUS IT GROUP SA	476,391.00	47.91	EUR	22,823,892.81	2.54
ASML HOLDING NV	123,996.00	433.60	EUR	53,764,665.61	5.99
BANCO SANTANDER SA	9,625,878.00	2.40	EUR	23,078,042.51	2.57
CREDIT AGRICOLE SA	3,005,831.00	8.36	EUR	25,140,770.48	2.80
CRH PLC	687,969.00	33.07	EUR	22,751,134.83	2.54
DEUTSCHE BOERSE AG	120,819.00	168.25	EUR	20,327,796.75	2.27
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	2,546,885.00	17.49	EUR	44,550,112.43	4.96
E.ON SE	1,294,126.00	7.90	EUR	10,218,418.90	1.14
ESSILORLUXOTTICA	158,101.00	140.35	EUR	22,189,475.35	2.47
GRIFOLS SA	916,275.00	8.88	EUR	8,138,354.55	0.91
INFINEON TECHNOLOGIES AG	952,625.00	22.71	EUR	21,634,113.75	2.41
INTESA SANPAOLO	12,910,735.00	1.70	EUR	21,984,399.56	2.45
IRISH BANK RESOLUTION CO/OLD	24,945.00	-	EUR	-	-
JERONIMO MARTINS	811,555.00	19.05	EUR	15,460,122.75	1.72
KONINKLIJKE DSM NV	240,709.00	117.45	EUR	28,271,272.05	3.15
LINDE PLC	39,395.00	279.20	EUR	10,999,084.00	1.23
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	112,708.00	610.40	EUR	68,796,963.20	7.67
MICHELIN (CGDE)	1,407,169.00	23.16	EUR	32,582,998.20	3.63
NESTE OYJ	806,865.00	44.80	EUR	36,147,552.00	4.03
NORDEA BANK ABP	1,601,355.00	8.80	EUR	14,091,924.00	1.57
PERNOD RICARD SA	149,965.00	188.85	EUR	28,320,890.25	3.16
PROSUS NV	555,200.00	53.97	EUR	29,964,144.00	3.34
SAMPO OYJ-A SHS	360,045.00	43.76	EUR	15,755,569.20	1.76
SANOFI	453,677.00	78.40	EUR	35,568,276.80	3.96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	403,654.00	116.94	EUR	47,203,298.76	5.26
SIEMENS AG-REG	336,918.00	101.20	EUR	34,096,101.60	3.80
STELLANTIS NV	1,351,657.00	12.28	EUR	16,592,941.33	1.85
STMICROELECTRONICS NV	942,938.00	32.24	EUR	30,405,035.81	3.39
SYMRISE AG	142,700.00	100.45	EUR	14,334,215.00	1.60
TOTALENERGIES SE	1,032,237.00	48.27	EUR	49,831,241.18	5.55

# BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR

## Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	1,250,192.00	19.33	EUR	24,161,210.59	2.69
<b>Titres d'OPC</b>				<b>2,326,809.40</b>	<b>0.26</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>2,326,809.40</b>	<b>0.26</b>
BNPP CASH INVEST CI PART CLASSIC 3 DEC	1,038.897	2,239.69	EUR	2,326,809.40	0.26
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<b>à l'achat</b>				-	-
Sur prêt - IRISH BANK RESOLUTION CO/OLD	305,147.00	-	EUR	-	-
<b>Créances</b>				<b>1,111,912.51</b>	<b>0.12</b>
<b>Dettes</b>				<b>-1,840,225.77</b>	<b>-0.21</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>103,429.78</b>	<b>0.01</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>897,337,011.13</b>	<b>100.00</b>